

Étude d'histoire économique

Les bêtes à cornes et leurs implications historiques en Amérique française

Robert-Lionel Séguin, L. Sc. Soc.

Volume 6, numéro 3, décembre 1952

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/301536ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/301536ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Séguin, R.-L. (1952). Étude d'histoire économique : les bêtes à cornes et leurs implications historiques en Amérique française. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 6(3), 408–429. <https://doi.org/10.7202/301536ar>

ÉTUDE D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

LES BETES A CORNES ET LEURS IMPLICATIONS HISTORIQUES EN AMÉRIQUE FRANÇAISE

1ERE TRANCHE (1518—1670)

L'élevage est à la base de toute exploitation agricole. Aussi le bétail apparaît-il au début de chaque colonie viable de peuplement. Les premiers colonisateurs attirés vers les terres neuves du Canada ne négligent pas d'embarquer des bovins dans les cales de leurs frêles voiliers. Dès 1518, le baron de Lery en dépose à l'île de Sable. La relation de Lescarbot demeure sans équivoque à ce sujet¹:

mais la longueur du voyage l'ayant trop ong temps tenu sur la mer, il fut contraint de décharger là (à l'île de Sable) son bestial, vaches et pourceaux, faute d'eaux douces et de paturages.

L'auteur de l'introduction aux récits des voyages de Cartier en Nouvelle-France confirme les dires de l'avocat parisien²:

& cette expédition avortée (celle du baron de Lery) n'eut d'autre resultat que d'avoir jeté sur cette terre aride des animaux qui s'y multiplièrent graduellement, & devinrent, longtemps après, une ressource inespérée pour d'autres Français qu'une fortune de mer devait un jour condamner à y séjourner cinq ans entiers dans un déplorable abandon.

Il est clair que par ces dernières lignes on veut faire allusion à la prochaine visite du marquis de La Roche.

1. Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, contenant les navigations faites par les Français ès Indes Occidentales et Nouvelle-France souz l'avœu et autorité de noz Roys Très-Chrestiens... (4 vol., Paris, 1866), 1: 20.

2. *Bref Recit et Succincte Narration de la Navigation faite en MDXXXV et MDXXXVI par le capitaine Jacques Cartier aux îles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres*, (3 vol., Paris, 1863), Brève et Succincte Introduction historique, 1: VII.

Bientôt la rivalité entre François Ier et Charles Quint pour la possession des terres du Nouveau-Monde atteint son paroxysme. Les deux souverains se disputent la plus grosse part des découvertes. Ainsi en avril 1541, un agent espagnol est posté sur le littoral breton avec mission d'inventorier les embarquements de Cartier. Le malouin va bientôt cingler vers le Canada pour la troisième fois. De Saint-Malo, l'espion rédige un "mémoire" destiné à la cour du roi d'Espagne. Le passage suivant nous intéresse particulièrement³:

Ilz (les hommes de Cartier) maynent aussi vingt vaches vives, quatre thoureaux.

Apparemment dans l'expectative de faveurs, l'auteur du rapport fait preuve d'une certaine partialité. Il voit tout à la loupe sans doute pour donner plus d'importance à ses observations. Qu'importe. Fait certain, c'est que dès le début on a voulu doter la colonie de la Nouvelle-France d'un troupeau de bêtes à cornes en rapport avec les défrichements projetés.

Chose curieuse, Cartier ne confirme pas les assertions de l'émissaire de Charles Quint. Dans la relation de son premier voyage, le découvreur se contente de mentionner à la date du 24 juillet (1534)⁴:

Il lui y autour icelle ille (Margaux) plusieurs grandes bestez, comme grans beuffz, quelle ont deux dans en la gueulle, comme dans d'olifant, qui vont en la mer.

Il est évident que le capitaine malouin porte plus d'attention aux phoques qu'aux représentants de la race bovine.

De cette date à la fin du seizième siècle, nous savons peu de chose de notre cheptel. Le 14 avril 1598, le marquis de La Roche fait voile de Honfleur pour le Canada. Un autre navire commandé par Chefdhostel l'accompagne. Arrivé à l'île de Sable, le gentilhomme y dépose quarante de ses passagers avec des bestiaux et des instruments

3. H.P. Biggar, *A Collection of Documents relating to Jacques Cartier and the Sieur de Roberval* (Ottawa, Public Archives of Canada, 1930), 278. Rapport d'un espion espagnol sur les armements de Jacques Cartier. St-Malo, avril 1541.

4. *Bref Recit et Succincte Narration de la Navigation faite en MDXXXV et MDXXXVI par le capitaine Jacques Cartier aux Isles de Canada, Hochelaga, Saguenay et autres*, (3 vol., Paris, 1863) 1: 19.

aratoires⁵. Ce débarquement n'est pas définitif. Le marquis se dirige vers l'Acadie. Il veut prendre bonne connaissance de toutes les échancrures de la côte afin de trouver un lieu propice à l'établissement de sa petite colonie. On sait le reste. Des vents contraires poussent le navire de La Roche vers l'Europe l'obligeant à délaissier les hommes de l'île de Sable. Ces abandonnés séjourneront en ce lieu sept ans d'après Champlain, et cinq seulement au témoignage de Lescarbot. Peu importe cet écart de deux ans; les colons abandonnés ne manqueront point d'aliment⁶. Lescarbot se charge de nous enlever toute crainte à ce propos. Les exilés se nourrissent de "poissons et du laitages de quelques vaches" qui y furent amenées il y a environ quatre-vingts ans au temps de François 1er, par le sieur baron de Lery⁷.

Après Lescarbot, le Père Le Tac vient confirmer l'existence du cheptel de l'île de Sable. Seulement le récollet conteste à de Léry le rôle d'unique "pourvoyeur" de bétail à cet endroit. Les Portugais l'auraient secondé dans cette besogne. C'est du moins ce que Le Tac affirme par le passage suivant⁸:

d'abord quelques vachez & pourceaux qui y avoient ete laissés soit par lebaron de Lery, soit par les Portugais qui y avoient tenté un établissement, mais ces animaux ne leur durerent pas beaucoup.

A l'affirmation du Père Le Tac s'ajoute le témoignage de Champlain. Le futur fondateur de Québec est bien catégorique sur ce point. Ce sont les Portugais qui ont peuplé l'île de Sable de bétail. Ainsi s'exprime le gentilhomme de Brouage en date du 1er mai 1604⁹:

5. N.-E. Dionne, *La Nouvelle-France de Cartier à Champlain 1540—1603* (Québec, 1891), 173.

6. *Ibid.*, 174.

7. Marc Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France, contenant les navigations faites par les Français ès Indes Occidentales et Nouvelle-France souz l'avœu et authorité de noz Roys Très-Chrestiens...* (4 vol., Paris, 1866), 1: 20.

8. Père Sixte LeTac, *Histoire chronologique de la Nouvelle France ou Canada, depuis sa découverte* (mil cinq cents quatre jusques en l'an mil six cents trente deux.) (Paris, 1888), 58.

9. *Oeuvres de Champlain*, Les Voyages du Sieur de Champlain Xaintongeois capitaine ordinaire pour le Roy, en la marine (édition Laverdière, 6 vol., Québec, 1870), Livre 1er, chap., 11.

L'Isle (celle de Sable) est fort sablonneuse & n'y a point de bois de haute futaie, se ne sont que taillis & herbages que paissent des bœufz & des vaches que les Portugais y porterent il y a plus de 60. ans, qui servirent beaucoup aux gens du Marquis de la Roche.

Nous arrivons aux premières heures de l'Acadie française. L'hiver de 1605—1606 est rude pour les colons de Port-Royal. Ils ne comptent que sur l'autochtone pour se ravitailler en viandes fraîches¹⁰. Le bétail de Poutrincourt consiste surtout en bœufs pour la charrue. Le 26 juillet de la même année (1606), le "Jonas" mouille devant la place. Depuis le départ de Pontgravé, le poste est laissé à la garde de La Taille et de Miquelet. Le petit bâtiment porte "provisions, outils, grains, bestiaux et un assez nombreux personnel¹¹."

Lauvrière se montre plein d'enthousiasme à l'égard de cet envoi de bétail qu'il croit être le premier en Amérique française. Toujours d'après cet auteur, si le conquistador espagnol recherche l'or, en revanche, le colon français veut du blé, des vignes et des plantes fourragères nécessaires à l'entretien des bestiaux. Aspirations contraires au bullioniste et à toute forme primitive du mercantilisme, mais qui assurent par contre un équilibre parfait à toute colonie de peuplement. Laissons la parole à l'historien¹².

Or si la vigne ne réussit pas, à vrai dire, le bétail, le premier bétail aussi amené d'Europe sur la terre d'Amérique, s'engraïssa bientôt sur les riches pâturages des deux rivières de Port-Royal.

D'ailleurs depuis 1609, des colons acadiens élèvent des veaux en haut de la rivière Sainte-Croix, en un endroit appelé "Prée-Ronde¹³."

* * *

10. Emile Lauvrière, *La Tragédie d'un Peuple, Histoire du peuple Acadien de ses origines à nos jours*. (3 vol. Paris, 1922) 1: 14.

11. Rameau de Saint-Père, *Une Colonie féodale en Amérique — L'Acadie (1604—1881)*, (2 vol., Paris et Montréal, 1889), 1: 64.

12. Emile Lauvrière, *La Tragédie d'un Peuple, Histoire du peuple Acadien de ses origines à nos jours*. (3 vol. Paris, 1922) 1: 19.

13. Rameau de Saint-Père, *Une Colonie féodale en Amérique — L'Acadie (1604—1881)*, (2 vol., Paris et Montréal, 1889), 1: 65.

Dès son troisième voyage en Canada, Champlain a déjà reconnu en la future colonie montréalaise un endroit idéal pour l'élevage des bêtes à cornes. L'œil averti du grand fondateur se pose près de la petite rivière Saint-Pierre qui coule face au Mont-Royal. Le 28 mai 1611, le gentilhomme saintongeais écrit¹⁴:

Il y a aussi grande quantité d'autres belles prairies (en l'île de Montréal) pour nourrir tel nombre de bestail que l'on voudra.

1613, année tragique dans les annales acadiennes. Le pirate Argall vient ravager la petite colonie de Port-Royal. Le poste est désert, mais les magasins sont remplis. Des bœufs et des vaches errent dans les enclos environnants¹⁵. Poutrincourt vient juste de ravitailler la place. Les hommes du corsaire bostonnais pillent les maisons, dévalisent les entrepôts et enlèvent tous les bestiaux¹⁶. Première saignée dans le cheptel de l'Acadie française.

En 1619, nous rencontrons une première trace d'existence de bovins en la colonie québécoise. Sur le rôle des personnes, des marchandises et des animaux qui doivent être amenés en "l'Habitation" de Champlain, nous relevons le passage suivant¹⁷:

Sera aussi porte deux taureaux d'un an, des genices...

S'est-on servi de ces taureaux pour le labourage? J'en doute, car toujours les listes des effets envoyés dans la colonie de la Nouvelle-France sont muettes sur les instruments aratoires essentiels tels que la charrue. Ainsi en cette année de 1619, on a expédié pour les hommes: "une douzaine de faux avec leur manche, marteaux, & le reste de l'équipage, 12. faucilles, 24. besches pour labourer, 12. picqs"¹⁸. L'avant dernier item est bien significatif. A l'époque on ferait encore le labourage à la pioche. Cette méthode ne doit pas nous surprendre si nous considérons qu'on en est encore à semer le

14. *Oeuvres de Champlain*, édition Laverdière (6 vol., Québec, 1807), Relation de 1611. Chap. 11: 243.

15. P. Camille de Rochemonteix, *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle d'après beaucoup de documents inédits*. (3 vol., Paris, 1895) 1: 74.

16. *Ibid.*

17. *Oeuvres de Champlain*, édition Laverdière (6 vol., Québec, 1870), Relation de 1619. Livre IV, Chap., VIII.

18. *Ibid.*

blé autour des souches. Sans doute que la charrue n'aurait pas répondu aux exigences du milieu. Elle se manœuvre difficilement entre les chicots et les racines calcinées.

A la même époque, il semble que le cheptel acadien soit négligé. Le 25 août 1620, le P. Denis Jamet écrit: "Quant aux vaches & Chevres, nous ne sommes pas en volonté d'en nourrir que l'année prochaine"¹⁹. Mais le récollet laisse plus loin échapper une note plus optimiste²⁰: "dans deux ans nos pasturages pourront nourrir Chevres & Vaches".

Revenons à Québec. Les bêtes à cornes envoyées en 1619 se montrent prolifiques. Sept ans plus tard, elles se sont assez multipliées pour que Champlain songe à les éloigner de "l'Habitation". C'est qu'il décide de les installer au Cap Tourmente où il y aura plus d'espace et où les pacages sont excellents. A cette fin il fait construire des étables à cet endroit. Laissons la parole au premier gouverneur de la Nouvelle-France²¹:

bien qu'il estoit en Iuillet ie fis neantmoins employer la plus part des ouvriers à faire ce logement, (celui du Cap Tourmente) l'estable de soixante pieds de long & sur vingt de large, & deux autres corps de logis, chacun de dix-huict pieds sur quinze, fait de bois & terre à la façon de ceux qui se font aux villages de Normandie.

Le 15 septembre suivant (1626), autre date intéressante dans l'histoire du cheptel²²:

Le 15. de Septembre i'envoyay le bestial au Cap de Tourmente.

Quelques jours plus tard l'établissement est terminé et le troupeau pourra passer l'hiver en toute sécurité²³:

Le 24. (septembre) s'en revindrend tous les ouvriers dudit Cap, qui avoient parachevé le logement tant pour les hommes que pour le bestial.

19. F. Gabriel Sagard, *Histoire du Canada et voyages que les frères mineurs Récollets y ont faits pour la conversion des infidèles, etc.* (3 vol., Paris, 1866), 1: 70. Lettre du P. Denis Jamet au sieur de Boues.

20. *Ibid.*

21. *Oeuvres de Champlain*, édition Laverdière (6 vol., Québec, 1870), Relation de 1626). Livre 1er, chap. 11.

22. *Ibid.*

23. *Ibid.*

Nous arrivons aux premiers labours de charrue, date à retenir dans les annales agricoles du Canada français. Le 27 avril 1628, le soc déchire pour la première fois en longues laizes parallèles la glèbe laurentienne. L'expérience est due à Guillaume Couillard, gendre du regretté Louis Hébert. Laissons encore une fois la parole au fondateur de Québec²⁴:

De puis 22. ans qu'on est alle pour habiter & defricher a Quebec, suivant l'intention de sa Maieste, les societes, n'auvoient fait deserter un arpent & demy de terre: par ainsi os-toient toute esperance pendant leur temps, de voir le bœuf sous le ioug pour labourer, iusqu'a ce qu'un habitant²⁵ du pais recherchast les moyens de relever de peine les hommes qui travailloient ordinairement a bras, pour labourer la terre, laquelle fut entamée avec le Soc & les bœufs, le 27. d'Avril 1628. qui montre le chemin à tous ceux qui auront la volonte & le courage d'aller habiter, que la mesme facilité se peut esperer en ces lieux comme de nostre France, si l'on en veut prendre la peine & le soing.

Désormais une ère nouvelle s'ouvre au cultivateur canadien. La charrue à bœufs, désuète de nos jours, représente alors la technique la plus avancée dans l'art agricole. Avec cet équipement, le colon pourra transformer plus facilement ses friches et agrandir à volonté le périmètre de ses emblavures. Il n'en sera plus réduit à ne produire que pour nourrir sa seule famille. L'exploitation de sa ferme se fait maintenant sur une plus grande échelle. Il devient un pourvoyeur de la colonie. Autre fait intéressant pour la présente étude. Par la même narration, Champlain laisse clairement voir que tout le bétail n'est pas réuni au Cap Tourmente. Le 10 mai (1628), un canot arrive à Tadoussac avec un capitaine sauvage nommé "la Fourrière" et un autre indien qu'on soupçonne de meurtres

24. *Ibid.*, Livre 1er, Chap., V.

25. Il n'y avait alors que Guillaume Couillard, qu'on pût appeler "habitant" proprement dit, parce qu'il était le seul qui fut établi sur une terre. Ce lopin avait été concédé à son beau-père Louis Hébert dès le 4 février 1623, par le duc de Montmorency, et la concession ratifiée par le duc de Ventadour, le 28 février 1626. Après la mort d'Hébert, Couillard habita la dite terre avec sa belle-mère et son jeune beau-frère Guillaume Hébert. Le partage n'a lieu qu'en 1634, lors du mariage de ce dernier avec Hélène Des Portes. Couillard reçoit alors les trois quarts du terrain, et, quelques années plus tard, il acquiert par un échange, la portion échue à son beau-père Guillaume Hubou. (Archives du Séminaire de Québec; Cf., *Oeuvres de Champlain*, Livre 1er, chap., V).

de Français survenus "en lieu où ces hommes ne faisoient que reposer icelle nuit pour le matin s'en revenir avec les bestials²⁶."

Mais la même année, une catastrophe frappe le cheptel québécois. La colonie laurentienne passe aux mains des Anglais. Le 9 juillet 1628, David Kirke rase l'établissement du Cap Tourmente. Plusieurs français calvinistes et des transfuges sauvages de Tadoussac accompagnent l'envahisseur dans cette descente, de sorte qu'il est relativement facile de tromper la bonne foi des gardiens. Les hommes de Kirke "tuerent une partie du betail & brulèrent le reste, avec les estables²⁷". Triste début pour la première tentative sérieuse d'élevage en terre québécoise. Durant l'occupation des Kirke, quel fut le sort réservé aux quelques têtes de bétail laissées à Québec? Il semble que seule la famille Hébert en possède encore. Avec le retour du Canada à la France en 1632, on voit arriver le "Saint-Laurent", voilier d'Emery de Caen. Le vaisseau porte plusieurs bêtes à cornes, dont deux vaches, deux génisses et un taureau pour les Jésuites²⁸. D'autre part, la Relation de 1632 nous apprend que le Père LeJeune aussitôt débarqué s'empresse de visiter l'établissement de la veuve de Louis Hébert. Le Jésuite trouve que "le bestial est en tres bon point²⁹". Cependant il y a contradiction. La même narration mentionne les ravages causés par des indiens ivres durant l'administration des Kirke. Livrés à l'ivrognerie, ces sauvages se rendent responsables de bien des méfaits: "ils tuent le bestial de Madame Hébert³⁰."

* * *

Il importe de se demander à quelle race bovine appartiennent les premières vaches canadiennes et acadiennes? Ce seraient des "jerseys"³¹. Le petit bétail des îles normandes est le plus apte à

26. *Oeuvres de Champlain*, édition Laverdière (6 vol., Québec, 1870) I: 163.

27. [Abbé E.-M. Faillon], *Histoire de la Colonie française en Canada* (3 vol., Montréal, 1865—1866), 1: 235.

28. Gérard Malchelosse, "Les Vaches Jerseys", (*La Presse*, novembre 1922).

29. *Oeuvres de Champlain*, édition Laverdière (5 vol., Québec, 1870), Relation de 1632, 8.

30. *Ibid.*, 10.

31. Gérard Malchelosse, "Les Vaches Jerseys", (*La Presse*, novembre 1922).

s'adapter aux conditions et au climat des colonies françaises de l'Amérique septentrionale. Quoi qu'il en soit, en cette même année 1632, Robert Giffard s'établit à Beauport avec plusieurs colons percherons. En 1634, tous ensemble possèdent déjà plusieurs bêtes à cornes. Dans sa relation de 1636, le Père LeJeune parle avec éloge des troupeaux en pacage aux alentours de Québec et de Beauport. Puis tour à tour, Le Neuf, Le Gardeur, Juchereau, les Jésuites et les Sulpiciens comprendront la nécessité urgente d'un cheptel à tout établissement agricole. Ils favorisent l'importation de vaches laitières de l'île Jersey, de Normandie ou de Bretagne.

A Montréal, malgré la menace iroquoise qui rend difficile la garde de tout animal hors de l'enceinte, les bêtes à cornes apparaissent aux premières heures de la colonie de Maisonneuve. Le 8 octobre 1645, l'Hôtel-Dieu est terminé. La Compagnie de Montréal envoie à Jeanne Mance ce dont elle a besoin³²:

“& jusqu'à une menagerie composée de deux bœufs, de trois vaches”. Une des grandeurs de la France coloniale est d'avoir travaillé à l'évangélisation de l'autochtone américain. Mais Richelieu a des soucis plus pratiques. Il veut éduquer l'indigène à la manière française. Le grand ministre souhaite que l'Indien cultive son sol et vive à la manière européenne. Si la tentative s'est avérée nulle, elle n'en reste pas moins méritoire et digne des grandes tentatives coloniales. Aussi après avoir alimenté leurs alliés hurons de blé français et leur avoir enseigné les moyens les plus élémentaires de culture, les autorités de la Nouvelle-France chercheront-elles à les intéresser à l'élevage des bestiaux. Comme le seul véhicule de l'époque est le canot, impossible de transporter en Huronie du bétail adulte. On se rabattra sur les veaux.

Imaginons de nos jours un homme quittant la ville de Laviolette pour une excursion de plus de trois cents milles dans un frêle canot d'écorce, avec un veau et une génisse bien ligotés au fond de l'esquif. Le “voyageur” remonte successivement le Saint-Laurent, la rivière des Prairies et l'Outaouais avec ses rapides nombreux, occasionnant autant de portages difficiles sur un sol parfois rocailleux, perçant les bois pour aboutir enfin au pays ami des Hurons. Un passage laco-

32. (Abbé E.-M. Faillon), *Histoire de la Colonie française en Canada* (3 vol., Montréal, 1865—1866), 1: 467.

nique du Journal nous informe que ce marathon peu banal est accompli par le trifluvien Caron à la fin du printemps de 1646³³:

Caron, qui menoit des veaux aus Hurons, partit le onze de may des Trois-Rivières.

Trois-Rivières devient vite un centre d'élevage pour la jeune colonie. Dès 1634, les Jésuites obtiennent une concession de six cents arpents de terre aux Trois-Rivières. La plus grande partie de ce terrain est mise en "commune" pour recevoir le bétail. D'autre part, les Pères obtiennent en 1637, des terres à Notre-Dame-des-Anges, à Beauport et aussi celle de la "Vacherie". Ces diverses cessions sont accordées moyennant la charge "d'une messe par an, sans aucune autre redevance, & l'adveu de la concession de 20. en 20. ans³⁴". Cette vacherie est située à la Pointe-aux-Lièvres, où se trouve à la fin du siècle dernier l'hôpital de la Marine, en face de Notre-Dame-des-Anges. Elle reste longtemps en grande partie couverte de bois debout. Le 4 juin 1646, un narrateur jésuite écrit³⁵:

Entra a nostre service, pour Charpentier & ayder au moulin un nommé Estienne Bongoust; on se mit premierement a abattre de bois sur les terres de la Vacherie.

La même année il est question de reculer le "trécarré" de cet enclos. Ainsi s'exprime l'auteur du Journal en date du 26 juin 1646³⁶:

Le 26. M. le Gouverneur me donna assurance de l'augmentation des terres de la Vacherie pour remplacer 6. arpens que nous avons cédé à Québec; il alla sur sa monture le dire le mesme iour à nostre F. Liegeois, qui travailloit en ce quartier-là au moulin.

Il me dit en mesme temps que ny cette addition ny la Vacherie ne devoient point estre prises qu'en roture; qu'il ne le souffriroit iamais autrement, & que tout ce qui estoit dans la banlieu devoit estre censé de cette nature.

33. *Journal des jésuites*, publié d'après le manuscrit original conservé aux archives du Séminaire de Québec. Par MM. les Abbés Laverdière et Casgrain, 2e éd. (Montréal, 1893), 44.

34. *Ibid.*, 55.

35. *Ibid.*, 51.

36. *Ibid.*, 55.

Le 13 juillet suivant, le gouverneur acquiesce à la demande des Jésuites³⁷:

Ce mesme iour, (13 juillet) nous furent accordés par M. le Gouverneur 18. arpens de terre en augmentation de 18. arpens de terre en augmentation de celles de la Vacherie, & ce sur la representation de la nécessité que nous avons pour le moulin de quelque augmentation, & surtout sur la representation que pour la cession de 6. arpens de terre que nous avons faite autrefois à Québec, où au lieu de 12. qui nous avoient esté accordés, on ne nous en donna que 6. rien ne nous avoit esté donné.

A la même date, les Jésuites décident d'augmenter leur cheptel des Trois-Rivières au détriment de celui de Québec. On veut sans doute des attelages pour faciliter les labours en la jeune colonie trifluvienne. Un document de l'époque contient ce détail³⁸:

Le 13. (juillet 1646) partit la barque qui portoit des beufs, &c., au P. Buteux aus Trois Rivières.

* * *

Toujours les gouverneurs, les intendants, les missionnaires et les officiers civils multiplient leurs efforts pour inciter l'autochtone à adopter un mode de vie sédentaire. On ne néglige rien pour déterminer l'Indien à échanger sa vie primitive de chasseur pour l'existence plus stable de l'agriculteur. Déjà la "réduction" de Sillery donne certains espoirs et les sauvages y récoltent de beaux blés. Peut-on les blâmer de ne souffrir qu'aucun bétail de leurs voisins français vienne piétiner leurs emblavures? Tout au plus auraient-ils pu recourir à des procédés moins sommaires. A ce sujet le narrateur du Journal nous apprend qu'entre le 15 juillet et le 1er août 1646³⁹:

Les sauvages de Sillery tuent une vache de M. Nicolas, qui avoit esté dans leurs blés; elle fut estimée 75. livres. Les sauvages furent appelés par M. le Gouverneur pour en faire iustice, & ordonna qu'ils payeroient 6. castors; ce qui fut fait, avec assurance que quand ils se pleindroient on leur feroit iustice du tort qu'auroient fait les vaches dans leur blés.

37. *Ibid.*, 58.

38. *Ibid.*, 44.

39. *Ibid.*, 58.

La tentative d'intéresser les Hurons à l'élevage des bovins révèle chez les missionnaires, les mêmes soucis. A la fin d'août de l'année courante (1646), le Père Druillettes et un parti de français composé de Pierrot Cochon, Gilles Bacon, Daniel Cartelon, Jean Le Mercier, Desgroseillers, Racine et Eustache Lambert montent en Huronie. La petite flottille se charge "de deux veaux"^{39a}. Plus loin le narrateur souligne que le Père Jogues doit partir le 24 septembre (1646) pour son hivernement aux Iroquois. Lalande et deux ou trois Hurons l'accompagneront. Ces derniers se rendent dans les Cinq-Cantons avec l'intention de visiter des parents captifs. Ils apportent avec eux "deux veaux, & plus de 50. paquets"^{39b}.

Vers la fin de mars 1647, la malchance s'acharne au petit troupeau de ruminants des Jésuites de Québec⁴⁰:

Environ ce temps (fin de mars 1647), se noya une de nos vaches pleines, dans la rivière de St. Charles; elle enfonça dans la glace.

Les bovins continuent à rendre de grands services dans l'alimentation des habitants. L'offre d'un morceau de viande est de bon ton. En février 1648, à l'occasion des Jours Gras, le Gouverneur fait cadeau d'un quartier de veau aux Jésuites^{40a}. A la fin du mois d'août de la même année (1648), une soixantaine de canots se détachent de la rive des Trois-Rivières pour retourner à l'hivernement dans les Hauts. Les Hurons sont accompagnés d'une trentaine de Français. La flottille emporte avec elle une quantité d'objets et de choses nécessaires à l'établissement d'une colonie indienne sédentaire. Parmi ces articles soulignons "une genisse & une petite pièce de canon"^{40b}. La diversité de ces "marchandises" nous indique bien que les deux principales nécessités du Huron de l'époque restent la production et la défense de son sol.

Bientôt des guerriers des Cinq-Cantons viennent décimer le bétail trifluvien. Le 15 juillet 1651, une bande volante d'Iroquois sur-

39a. *Ibid.*, 64.

39b. *Ibid.*, 65.

40. *Ibid.*, 60.

40a. *Ibid.*, 103.

40b. *Ibid.*, 114.

prennent des Hurons qui, dès le matin, ont traversé le fleuve dans trois canots pour aller quérir du foin juste en face de Trois-Rivières. Au retour TeArachiak8a est tué, Sohonetsi fait prisonnier et les quatre autres échappent à l'embuscade des tirailleurs agniers. Mais ces derniers ne s'arrêtent pas à ces ravages. Comme une cinquantaine de Français s'en vont par terre pour ramener les bovins qui se sont éloignés d'environ une lieue du fort, les sauvages se jettent dans leurs embarcations, passent le Saint-Laurent à force d'aviron et abordent les premiers au lieu "où estoient des bœufs, & des vaches plus éloignées; ils y tuerent cinq bestes sur place, dont ils emportèrent le meilleur"⁴⁰ Et avant l'arrivée des blancs, ils dispersent de douze à treize autres bêtes à cornes tant bœufs que vaches qui se perdent presque toutes dans les bois.

Dans une lettre adressée à son fils en date du 3 septembre 1651, Mère Marie de l'Incarnation rapporte que l'on a déjà commencé à reconstruire le couvent des Ursulines. D'après cette lettre, les bovins jouent un rôle important dans ces travaux⁴¹:

Quatre bœufs qui font notre labour, trainent les matériaux de bois et de sable.

* * *

Autour de la petite colonie de Montréal, le fils des Cinq-Cantons se montre de plus en plus audacieux. Partout il se coule entre les fredoches, sans cesse avide de nouvelles chevelures pour orner sa ceinture. Les travailleurs des champs ne peuvent s'éloigner à plus d'une portée de fusil des murs de l'enceinte sans risquer d'être percés d'une flèche. Le 26 mai 1652, un parti d'Agniers privent les habitants de Ville-Marie de leur gardien de cheptel⁴²:

Le 26. iour de la Trinité, une troupe de 50. Iroquois tua le vacher de Montréal, nommé Antoine Ross, proche le costume St. Louys.

40c. *Ibid.*, 158.

41. *Lettre de Marie de l'Incarnation*, compilation de Benjamin Sulte. (Québec 1927).

42. *Journal des jésuites*, publié d'après le manuscrit original conservé aux archives du Séminaire de Québec. Par les Abbés Laverdière et Casgrain, 2e éd. (Montréal, 1893), 64.

Ces sauvages semblent se plaire à ravager de préférence les environs de Montréal. Durant tout l'été de 1652, ils font la navette entre Ville-Marie et Trois-Rivières, se jetant sur toutes les habitations françaises. Il ne pouvait en être autrement si nous considérons qu'en plein milieu de ce secteur aboutit le Richelieu. Cette rivière coule sous le signe du casse-tête. C'est par cette route que viennent les invasions du farouche ennemi. Ainsi le 19 août de la même année, en plein lac Saint-Pierre, des barques portant une partie du troupeau des Trois-Rivières sont détruites par des guerriers des Cinq-Cantons et leurs équipages massacrés. Écoutons le narrateur jésuite⁴³:

Le 19. (aout 1652) 2 chaloupes françoises ayant esté pour chercher les bestiaux des Trois-Rivières tuez & esgarez par les Iroquois au dessus des Trois Rivières dans le lac.

Cette seconde saignée n'empêche pourtant pas les ruminants de se multiplier et de rendre de grands services à la population. La Relation de 1636 nous en fournit la preuve⁴⁴:

Le bestail et les lards sont une douceur au pays, qu'autrefois on n'osait esperer.

Le 31 mai de la même année (1653), les apparitions d'Iroquois sont plus nombreuses autour de Trois-Rivières. Par précaution⁴⁵ "quelques bestiaux s'étant égarés, les Habitans François prièrent des Sauvages de les aller Chercher dans les bois, ou sur la rive du grand fleuve". Les indiens hostiles renouvellent leurs incursions. Le 23 juin (1653), ils attaquent les bastions trifluviens. Mais la garnison n'entend pas se laisser cueillir facilement. Le canon gronde. Sur cet événement lisons ce passage dû à une plume de l'époque⁴⁶:

Ces Barbares, au bruit de ce tonnerre, se iettent sur des bestiaux qui passoient proche du Bourg; ils les poussent dans les bois, et les ayans massacrés, ils courent sur les rives du grand fleuve, dechargeant leurs fusils sur nostre chaloupe.

43. *Ibid.*, 64.

44. *Relations des Jésuites* contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France. Ouvrage publié sous les auspices du gouvernement canadien. (3 vol., Québec, 1858), Relation de 1636.

45. *Ibid.*, Relation de 1653.

46. *Ibid.*

Et plus loin le récit se termine sur cette note⁴⁷:

Ils (les assaillants) tuerent les bestiaux des Pères, qu'on n'avoit pas retiré asses tost.

Nouvelle apparition d'Iroquois aux Trois-Rivières à la fin de la même année (1653). L'audace des Agniers ne connaît plus de borne. Ainsi le 22 (août), une trentaine de leurs canots défilent devant le poste. Les indiens font le siège de la place mais les Français se défendent vaillamment, ce qui n'empêche pourtant pas les premiers d'opérer un débarquement dans la nuit du 22 au 23 pour commettre toutes sortes de "degast dans les champs, mettant le feu aux pois desia arrachez, & au blé coupé, & à nostre redoute du costeau, tuent le bestial, entre autres 8. bestes à corne qui appartenoient à nos Pères (Jésuites)^{47a}. Ces combats de chouannerie durent plus de huit jours au cours desquels le cheptel des Trois-Rivières est réduit à quelques têtes. La correspondance de Mère Marie de l'Incarnation reste une source de documentation très intéressante. Dans une lettre adressée à la supérieure de sa communauté à Dijon, la vénérable ursuline écrit de Québec, en date du 6 septembre 1653, que les Iroquois ont recommencé leurs incursions, surtout aux environs des Trois-Rivières. Ils ne sont retournés dans leurs cantons qu'après "avoir ravagé les moissons, et tué les bœufs et les vaches des habitants, qu'ils ont trouvés dans la campagne⁴⁸". Le sauvage sait fort bien le tort qu'il peut causer par ces massacres d'animaux domestiques. Le 7 mai 1657, on tient conseil dans la grande salle de la maison des Jésuites à Québec pour écouter "l'Onontaeronon" et s'enquérir de ce qu'il veut au nom de sa nation. Le parlementaire indien distribue plusieurs colliers dont un "pour payer les vaches tuées par la ieunesse (celle qui l'accompagne)⁴⁹". Il veut par là réparer le tort causé la veille par un de ses gens. Rappelons que la délégation indienne pénètre dans le fort de Sillery le 6 au matin. Sur le midi du même jour, un des "visiteurs" tue une vache appartenant à Pierre

47. *Ibid.*

47a. *Journal des Jésuites*; op. cit., 189.

48. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, (Clermont-Ferrand, 1857).

49. *Journal des jésuites*, op. cit., 211.

Miville^{49a}. L'abattage se fait sur la grève, juste en face de la demeure du colon^{49b}.

Le 13 août suivant (1657), violente tempête de tonnerre suivie de grands vents qui jettent par terre la grange des Ursulines à Saint-Joseph. "Deux bœufs furent estouffés sous les ruines, deux autres bœufs blessez, & le chartier blessé^{49c}". Malgré tout, les troupes canadiens sortent victorieux de ces malheurs. C'est du moins ce dont témoigne la Relation de 1658⁵⁰:

Nous arrivons à l'holocauste du Long-Sault, date mémorable dans les annales de la jeune colonie laurentienne. Le jour même du suprême dévouement de Dollard, le 24 mai 1660, Jacques Beauvais, habitant de Montréal, donne une quittance finale à Urbain Tessier aussi du même lieu, pour les "Journées de labour" que ce dernier devait fournir au premier pour le prix d'un bœuf^{50a}. Le document est rédigé par le notaire Basset en son étude et en présence des sieurs Jacques leBer et Charles leMoynes. Cette pièce extraite du minutier d'un des plus vieux tabellions de Ville-Marie nous indique que la menace iroquoise de 1660 n'a pas complètement suspendu la vie économique de la colonie montréalaise.

* * *

Cependant les bovins restent encore assez rares pour que beaucoup d'habitants en soient privés. Au lieu d'achat on procède donc par louage et chaque fois la convention est rédigée par un tabellion. Les "baux à vaches" sont nombreux aux greffes de nos vieux notaires. Soulignons que, dans ces marchés, les "escroits" restent généralement la possession du locateur. Dans la colonie de Ville-Marie, ces louages de bétail très fréquents vers 1660 apparaissent

49a. *Ibid.*, 209.

49b. Il s'agit de Pierre Miville dit Le Suisse, maître-menuisier, capitaine de milice pour la côte de Lauzon. Originaire de La Rochelle, époux de Charlotte Maugis, il est sépulturé à Québec, le 15 octobre 1669.

49c. *Journal des jésuites*, op. cit., 218.

50. *Relations des Jésuites*, op. cit., III: 2.

50a. Greffe de Benigne Basset. En dépôt aux Archives judiciaires de Montréal.

surtout dans le greffe de Benigne Basset. Ainsi le 6 juin 1660, Simon Cardinal cède à Gabriel Lacelle, "A tiltre de Croist & chetel, pour le temps et Space de quatre Année" à commencer du 4 juin précédent "Une Vache Sous poil Rouge Aagée de six Ans ou Environ"⁵¹. La location est consentie moyennant la "Somme de Cent livres Tournois" et le bailleur doit remettre à la fin de chaque année la quantité de "Seise livres de boeurre Avec Accroist"⁵².

Autre marché. Le 9 décembre de la même année (1660), Pierre Gadoye baille à Louis Gueretin "A tiltre d'accroist A cheptel pour le Temps et espace de quatre Années A commancer du Jour et feste Toussaint d'une Vache Sous poil rouge de l'Age de deux ans ou Environ A La charge de payer par Led guerestin Audit Gadoye par chacun An La quantité de douse livres de boeurre Avec Lacroist d'Icelle"⁵³.

Détail intéressant. A Ville-Marie on se sert d'attelage à quatre bœufs pour les labours. Ainsi en témoigne un document passé devant Basset en date du 20 mars 1661. Louis Loisel vend à Robert Le Cavalier dit Deslauriers "Un bœuf Sous poil rouge de laage de quatre Ans Ou Environ Sein de tous Ses membres"⁵⁴. Cette vente est consentie moyennant que l'acheteur donne au vendeur "La quantité de huit Journées de Labour de charrue à quatre bœufs, Scavoir L année presente deux Journées & demys au Commancemt. dt ouverture des Semances d'Icelle et l'année prochaine, pareille quantité de Journées a pareille Temps & saison de l'année ensuivante que l'on Contera bgi.° Soixante & trois Avec Trois Journées A pareil Temps & saison faisant Ensemble lad quantité de huit Journées de labour de charrue"⁵⁵. L'acheteur devra aussi faire pour le compte du vendeur et sur la concession de ce dernier, la quantité de quarante cordes de bois et rendre le tout "Au devant de la maison dud. Loisel"⁵⁶, une partie l'an prochain et le reste en 1663.

51. Greffe du notaire Benigne Basset, minute No 160. En dépôt aux Archives judiciaires du district de Montréal.

52. *Ibid.*

53. *Ibid.*, minutes No 189.

54. *Ibid.*, 194.

55. *Ibid.*

56. *Ibid.*, no 194.

La malchance poursuit bien encore quelque peu le cheptel. Le 20 juillet 1661, la foudre tue une vache qui se trouve dans le champ de Jean Normand non loin de Québec^{56a}. L'épouse de ce dernier est aussi atteinte en cette occasion^{56b}. En novembre 1663, Mère Marie de l'Incarnation communique à son fils les derniers événements survenus en Nouvelle-France. Elle ne manque pas de l'informer du tremblement de terre, du 6 juillet de la même année et des pluies torrentielles qui accompagnent ce cataclysme. Ces précipitations auraient été funestes aux bovins⁵⁷:

“tous les bestiaux de ces cotes-la, (Cap Tourmente) qui étoient en grand nombre a cause des belles et vastes prairies du pays, furent emportés par la rapidité des eaux.

Pierre Boucher se charge pour sa part, de nous renseigner sur l'emploi que l'on fait des bêtes à cornes en Nouvelle-France à la même époque⁵⁸:

Voicy le nom de ceux (les animaux) que l'on amene de France, des Bœufs et des Vaches: les Bœufs servent à labourer la terre, et a trainer du bois l'Hyver sur les neiges.

Un autre qui sait apprécier à sa juste valeur l'importance du cheptel, c'est Colbert. Le grand ministre écrit à Talon, de Versailles, le 5 janvier 1665⁵⁹:

quand le Canada sera rempli d'une grande quantité de bestes a laine et a Corne on pourra par le moyen de leur dépouille, de leur peau, manufacturer des Draps et autres estoffes, et des Cuirs que l'on convertira en divers usages en commodité, et à l'avantage des habitans.

On ne peut mieux abonder dans les idées de l'intendant Talon qui ne vise qu'à l'expansion économique et industrielle de la colonie

56a. *Journal des jésuites*, op. cit., 300.

56b. Il s'agit de Jacqueline Riverin, originaire de Truie, en Poitou, fille de Grégoire et de Claudine. Elle épouse Jean Normand à Québec, le 12 septembre 1650.

57. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, (Clermont-Ferrand, 1857).

58. Pierre Boucher, *Histoire Véritable et Naturelle des Mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France Vulgairement dite Canada* (Paris, 1664), 64.

59. *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1930—1931* (Québec, 1931), Voir correspondance échangée entre la cour de France et l'intendant Talon, en date du 5 janvier 1665.

laurentienne. Louis XIV non plus ne reste indifférent au sort du cheptel de la colonie. Il sait que la réussite de tout établissement agricole reste liée à l'élevage et à la conservation des bestiaux. Aussi trouve-t-il notre bétail trop peu nombreux. Pour parer à cette lacune, il demande que l'abattage des bêtes soit prohibé. C'est ce qu'il fait savoir à Talon, de Paris le 26 mars 1665⁶⁰:

Et comme les nourritures de betail, à quoy le pays est fort propre par sa salubrité des eaux et la vaste estendue des prairies, contribueront beaucoup à l'avantage de la Colonie, il sera bon aussy que led. sr Talon examine, avec la mesme participation dud. sr gouverneur et dudit Con^{el}, s'il ne seroit pas à propos de faire des deffenses de tuer des bœufs, vaches, veaux, brebis porcs et gna.lement toute au^e espèce de bestail pendant un temps dont ils conviendront.

Bien que toute mesure soit laissée à la discrétion de l'intendant et du gouverneur, Sa Majesté n'en ajoute pas moins⁶¹:

On n'a pas encore jugé à propos de faire la deffense de tuer des bœufs et il en paroist assez pour qu'il y ait a craindre que l'espece diminue trop. Cependant il faudra donner quelques reglemens la dessus.

De nouveau Colbert vient seconder les conseils du roi. Le 5 avril 1666, il exprime à Talon son désir qu'un arrêt du Conseil Souverain empêche l'abattage des animaux de la ferme. Colbert justifie sa demande⁶²:

parce qu'il est certain que quand le Canada sera rempli d'une grande quantite de betes a laine et a cornes on pourra au moyen de leur depouille et de leur peau, manufacturer des draps et autres etoffes et des cuirs que l'on convertira en divers usages, à la commodité et à l'avantage des habitants.

Et le ministre d'expliquer que les Espagnols au Mexique et au Pérou n'ont fait passer que quelques espèces d'animaux domesti-

60. *Ibid.* Voir Mémoire destiné à servir d'instruction à Talon, Paris, 27 mars 1665.

61. *Ibid.*

62. *Documents Historiques*, Correspondance échangée entre les Autorités françaises et les gouverneurs & intendants (Québec, 1893).

ques et pourtant grâce aux bons soins dont on les a entourés, ces derniers sont maintenant nombreux à tel point qu'ils⁶³:

y sont devenus aussi communs que dans les lieux d'où ils (les animaux) avoient été transportés, de sorte que le véritable moyen de faire multiplier les brebis, les bêtes à cornes et autres animaux domestiques, c'est d'empêcher de tuer les femelles et même une bonne partie des mâles, jusqu'à ce que chaque espèce, s'étant fort multiplié, on ne puisse le permettre.

Malgré ces sages conseils l'abattage des bêtes à cornes ne semble pas avoir été reprimé. Le recensement de 1666 nous fournit les noms de sept bouchers. D'autre part, ce document ne fournit aucune statistique sur le bétail de cette époque. Le dénombrement de 1667 est plus explicite. Il fixe le nombre des bêtes à cornes à 3,107, ainsi réparti⁶⁴:

Québec.....	180
Beaupré.....	578
Beauport.....	251
Ile d'Orléans.....	327
Côtes Ste-Geniève, St-François et St-Michel.....	129
Sillery.....	59
Cap Rouge.....	91
Côte St-Ignace.....	10
Notre-Dame-des-Anges, Rivière St-Charles et Charlesbourg....	765
Lauzon.....	56
Trois-Rivières.....	142
Cap de la Madeleine, La Touche et Champlain.....	175
Montréal et ses environs.....	344

Ces ruminants ne sont plus la propriété exclusive des habitants des vieilles paroisses. On en trouve maintenant aux avant-postes de la colonie et, par exemple, dans le secteur périlleux du Richelieu. Dans une lettre à son fils, en date du 18 octobre 1667, Mère de l'Incarnation traite des forts construits sur le chemin même des invasions iroquoises, tels que ceux de Chambly et de Sorel. Ces

63. *Ibid.*

64. *Recensement du Canada 1665-1871* (5 vol., Ottawa, 1876), IV: 7.

postes ne sont pas strictement militaires; car les occupants "désertent" les terres environnantes, et y possèdent des animaux⁶⁵:

Ces Messieurs, qui sont fort honnetes gens, sont pour etablir, avec la permission du roi, des colonies françoises. Ils y vivent de menage, y ayant des bœufs, des vaches, des volailles.

* * *

Le temps est venu, du reste, où le cheptel s'est fait assez nombreux pour causer des ennuis. Le 19 août 1669, le Conseil Souverain adopte un règlement qui oblige les habitants de Montréal et des côtes voisines à garder, à l'avenir, leurs bêtes à cornes dans les "communes", sous peine de dix livres d'amende dans un cas contraire. Les conseillers prennent même soin de souligner qu'en Nouvelle-France, les contestations proviennent presque infailliblement" des bestiaux et des clotures⁶⁶." Le 25 mai 1670, autre ordonnance du gouverneur d'Ailleboust pour enjoindre aux habitants de garder ou faire garder leurs bestiaux à cause des dommages qu'ils causent dans les terresensemencées⁶⁷.

Les plus beaux troupeaux de bovins dans la région montréalaise se trouvent sur la rive à Varennes et à Boucherville. Des baux de bestiaux trouvés aux minutiers des tabellions de l'époque nous renseignent sur l'état de ces cheptels. Le mardi 17 juin 1670, par acte passé devant Thomas Frerot, notaire à Boucherville, un marchand du Cap nommé Claude Desmarets loue un troupeau de bêtes à cornes à Pierre Picard et Jeanne Cederay, son épouse, tous deux habitants de ce lieu. L'inventaire de ces bêtes s'établit ainsi⁶⁸:

Cest assavoir six bestes de plusieurs especes scavoir toute de poil rouge a la reserve de la vache de quatre ans de poil bariollé quy sont aagées la premiere de dix années la seconde de quatre ans, deux toreaux d'un an et Les deux plus jeunes de Cette année lesquelles bestes sont estimées En tout a la somme de deux cents quarante cinz livres.

65. *Lettres de Marie de l'Incarnation*, (Clermont-Ferrand, 1857).

66. *Repertoire des Arrêts, Edits, Mandements, Ordonnances et Reglements relatifs à Montréal sous le Régime Français* (1640—1760), (Montréal, 1919): 7.

67. *Ibid.* p. 10.

68. Greffe du notaire Thomas Frerot, minute No 17 — En dépôt aux Archives judiciaires du district de Montréal.

Encore devant le même tabellion, le 3 août 1670, autre bail de troupeau consenti par Joachim Reguindeau et Madeleine Hanneton, sa femme, en faveur de René Remy, de Boucherville de "trois bestes a Cornes, aagées, La premiere quatre ans, de poil roux & blant la seconde de dix huit mois de poil brun, & la troisie quatre mois, de poil chastagne^{69.}"

Mais Pierre Boucher reste le seigneur qui semble avoir le plus encouragé l'élevage de la vache parmi ses censitaires. En son fief de Boucherville, il garde un troupeau de ruminants qu'il distribue à ses concessionnaires. Ainsi, dans la seule journée du 29 novembre 1670, quatre habitants se rendent à son manoir. Là, par actes passés devant le notaire Frérot, le sieur Boucher loue à chacun une vache. Les engagements sont fixés pour la durée de trois ans à commencer de la fête de la Toussaint passée. Les locataires de ces marchés sont:

François Pillet: Une Vache de poil Noire aagée de quatre ans Estimée à la somme de quatre vingt quinze livres⁷⁰.

Denis Veronneau: Une Vache de poil brun aagée de deux ans & demy estimée à la Some de quatre vingt dix livres⁷¹.

Lucas Loyseau: Une Vache de poil et Caille aagé de quatre ans ou Viron (sic) estimée à la Somme de quatre vingt Livres⁷².

Antoine de Lamer: Une Vache de poil Brun aagée de six ans Estimée à la Some de cent Livres⁷³.

Courte énumération qui nous donne une idée du prix courant d'une bonne vache vers la fin de l'année 1670. La valeur approximative s'en chiffre à environ 90 livres.

(à suivre)

Robert-Lionel SÉGUIN, L.Sc.Soc.,
(des Archives judiciaires de Montréal)

69. *Ibid.*, minute no 24.

70. *Ibid.*, minute No 32.

71. *Ibid.*, minute No 33.

72. *Ibid.*, minute No 34.

73. *Ibid.*, minute No 35.